

RIPOST : comme... une lettre à la poste ?!



Enlèvement via débat estival ?

Le projet de loi RIPOST (Réponses Immédiates aux Phénomènes troublant l'Ordre public, la Sécurité et la Tranquillité de nos concitoyens) **arrive au terme de son parcours parlementaire.**

Après une adoption par le Sénat le 26 mai dernier, l'**Assemblée nationale vient de valider le projet de loi** le 15 juillet.



Les partisans du texte ont été encouragés !

Lors de l'audience intersyndicale du 10/06 auprès des rapporteurs de la Commission des lois de l'Assemblée nationale (Xavier Albertini, du groupe Horizons et Vincent Caure, du groupe Ensemble pour la République), des positions syndicales divergentes ont envoyé le signal d'une absence de réel front commun.

Pour rappel, il était martelé sur le papier notre revendication de retrait de l'article 9.

Or, lors de la rencontre, plusieurs syndicalistes d'autres organisations ont réagi favorablement à l'idée d'un député de travailler simplement à une mince réécriture de l'article 9.

En l'occurrence, des syndicalistes douaniers ont validé le principe que la Gendarmerie et la Police nationale soient dotés de pouvoirs douaniers, qu'elles travaillent là où la Douane travaille... moyennant une clause bidon selon laquelle la Douane demeurerait « administration de référence » à la frontière. Ceci sans que l'on sache ce que ce concept mal fichu signifie vraiment...



Des pavés dans le marigot, nécessaires mais non suffisants !

Malgré ce passage en force, SOLIDAIRES Douanes salue l'intérêt des parlementaires ayant exprimé leur opposition, ainsi que le travail rendu par la Défenseure des droits. Son avis corrobore notre dénonciation du projet de loi.

Tandis que les personnels douaniers se font couper leurs ailes fiscales via des politiques d'austérité et de recodification du Code des douanes, le même gouvernement projette de confier des pouvoirs supplémentaires à des policiers et gendarmes...

Ceci plutôt que de donner à ces derniers les moyens pour faire face à leurs missions d'enquête sur les crimes et délits, ou encore de sécurisation de la voie publique ! Plutôt que de renforcer directement la DGDDI pour effectuer les missions douanières !

Certes la fonction assumée depuis 6 ans par M^{me} Hédon est surtout symbolique, limitée ici à des recommandations. Il n'empêche, son bilan est important. Sa fonction doit être renforcée. Ce n'est pas l'orientation prise. L'Etat de droit, malade, en pâtira. Il n'y a néanmoins pas de fatalité, à condition de se mobiliser collectivement. Cela débute sur RIPOST par une saisine du Conseil constitutionnel.

Paris, le 19 juillet 2026

Restructurations

mise en concurrence
avec les services du MININT
dans le rayon des douanes
Vote du P.J.L RIPOST à l'Assemblée



Missions / conditions de travail

tract



*Voter POUR avec un Gouvernement sinueux :
faut-il être timbré ?!*



Source : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/8279>